



## Note relative aux Chèques vacances

préparatoire au GT du 15 juin 2011

Trop peu d'agents sont potentiellement éligibles aux CV.

Un RFR à deux revenus équivalents à deux C peut prétendre à la tranche à 25% mais dès que l'un d'entre eux a un revenu équivalent à un C+, ce couple est exclu. En fait le CV bénéficie surtout à l'agent seul ou au couple à un seul revenu. Parmi cette population éligible, des agents n'en bénéficient pas.

### RAPPEL DES CHIFFRES DE L'ANCV à la CP FAMILLE du 26 janvier 2011

Dans la FPE, le nombre de bénéficiaires en 2010 est de 117 327 actifs et retraités (150780 en 2007) pour un montant moyen de CV de 1253 €. Le taux de pénétration est de 3.6% en intégrant les retraités.

Dans la FPT, le nombre de bénéficiaires en 2010 est de 76200 (48271 en 2007) pour un montant moyen de CV de 480€ et un taux de pénétration de 13.3%

Dans la FPH, le nombre de bénéficiaires en 2010 est de 80400 (74742) pour un montant moyen de CV de 646€ et un taux de pénétration de 14.3%

### Chiffres clés de la prestation CV actualisés en mai 2011:

<p>Taux de renouvellement : environ 94%</p> <p>nombre de bénéficiaires : 110 004</p> <p>part des retraités : 21.7%</p> <p>RFR moyen environ : 25 913€</p> <p>Nombre de parts moyen : 2.55</p> <p>Épargne moyenne : 1 112€</p> <p>durée moyenne des plans : 8.6 mois</p> <p>Taux de bonification moyen de l'employeur Etat : 20.06%</p> <p>Montant d'aide moyenne de l'Etat : 223.15€</p> <p><u>Répartition de la bonification de l'employeur</u></p> <p>6% pour tr à 10%/ 16.90% pour tr à 15%/ <b>45.30% pour la tr à 20% / 31.80% pour la tr à 25%</b></p>	<p><u>Evolution depuis 2008</u></p> <p><b>Baisse de 23.3% des bénéficiaires</b></p> <p>Augmentation de <u>plus de 10% des retraités</u></p> <p>Augmentation du RFR moyen</p> <p>Stabilité du nombre moyen de parts fiscales</p> <p>Augmentation de 6.1% de l'épargne moyenne</p> <p>Diminution de 1.6% du taux de bonification moyen</p> <p><u>Evolution de la répartition de la bonification de l'Etat</u></p> <p>- tranche à 10%/ +9%</p> <p>- tranche à 15% : +9%</p> <p>- tranche à 20% : + 3.2%</p> <p><b>-tranche à 25% : moins 9.4%</b></p>
--	--

## Propositions et réflexions de la CGT pour le GT du 15 juin :

**Augmenter le nombre de bénéficiaires effectifs du CV nécessite de travailler à la fois l'augmentation du potentiel éligible au CV par la révision du barème et le nombre d'ouverture de plans d'épargne**

info: à typologie de demandeurs identiques à 2010, il faudrait sans doute 55 M d'euros pour atteindre 8% de bénéficiaires et près de 100M d'euros pour atteindre les 14% des autres versants FP...

Plusieurs pistes ont été discutées et explorées par la CGT (lors d'un GT organisé entre les militants de la CP budget) les unes pouvant se combiner aux autres

- par exemple une augmentation progressive du RFR avec une réduction de la durée du plan et du montant épargné etc..

Mais une réduction de la durée ou du montant du plan d'épargne sur la tranche à 25% par exemple serait elle positive en terme d'augmentation du nombre de bénéficiaires (elle perd déjà 10% de bénéficiaires), cela risque au contraire d'être dissuasif...

- Faut il ouvrir le CV à tous les exclus en proposant une bonification à 5% ?

Il faudrait dans ce cas restreindre le montant de l'épargne à 100 euros par mois sur 10 mois ou sur 8 mois, le CV avec une bonification à 5% serait il attrayant ? Les autres versants de la FP font bénéficier leurs agents au minimum d'un abondement à 10% etc.

- Doit-on jouer sur le plafonnement de l'épargne? La CGT pense que le jeu n'en vaut pas la chandelle....compte tenu de la moyenne de l'épargne constatée à 212 euros /mois

Doit-on jouer sur le plafonnement de la bonification de l'employeur ? La CGT répond par la négative car la moyenne de bonification est à 20%

etc....

## La CGT se prononce pour :

### le maintien du RFR mixé avec le nombre de parts

Sachant que les deux dernières fois où le RFR a été augmenté, le nombre de bénéficiaires a vu une évolution, la CGT revendique une :

### une augmentation du RFR sur l'ensemble des tranches pour :


▲ **Une augmentation du nombre réel de bénéficiaires** d'environ 20 000 en 2012 dont le cout est estimé à environ 3M d'euros

- 15000 bénéficiaires de plus en 2013 pour 3,8 M€ (+30% de bénéficiaires en deux ans)

Soit un gain de 35000 bénéficiaires avant fin 2013

Pour atteindre, à un terme à déterminer, le taux de pénétration des versants Hospitalier et territorial actuellement à 14%

### l'accès aux CV de tous les non titulaires de l'état

 **une tranche de bonification à 30%** par glissement du dernier tiers de la tranche à 20% qui s'ajouterait au premier tiers de la tranche actuelle à 25% pour créer une tranche à 25% ; les deux derniers tiers de la tranche à 25% actuelle construisant une tranche à 30% (doc DGAFP) . Cette tranche nécessite une augmentation de 2 à 2,5M d'euros mais laisse la population potentiellement bénéficiaire identique.

↓ L'adoption d'un plan pluri annuel de revalorisation du RFR élargit le nombre potentiel de bénéficiaires, mais ne fait pas progresser le nombre de plans ouverts. Il faut agir pour faire connaître le CV aux "éligibles" et augmenter le nombre de bénéficiaires d'un plan d'épargne.

### Le lancement d'une campagne de communication pour gagner des agents qui ont accès aux CV mais n'en bénéficient pas.

Si la DGAFP ne veut pas l'engager, faute de moyens, elle doit laisser toute liberté à l'ANCV de communiquer vers les agents de l'état.

## **La CGT estime aussi que la chute du nombre de bénéficiaires justifie une investigation dans la gestion**

- un prestataire ne disposant pas de services à proximité des agents ne favorise pas l'échange, une plate forme téléphonique n'a jamais assurée le lien social nécessaire à ce type de prestation

- par ailleurs il convient de s'interroger sur le moment du mois ou Extelia prélève sur le compte bancaire des agents, il semble que l'irrégularité des dates mensuelles du prélèvement est source d'inquiétude pour les agents et donc source de recul pour s'engager dans l'épargne

- la population des retraités, peut elle facilement aller télécharger les documents nécessaires en allant sur le net, sans doute est-ce un frein ? La CGT revendique la double utilisation : dématérialisée et matérialisée.

D'ailleurs, ne sommes nous pas, face à un réel enjeu, car tous les agents, sur leur lieu de travail, mais au-delà, tous les foyers, ne sont pas équipés d'Internet et l'on ne peut faire reposer la demande que sur l'offre dématérialisée car cela écarterait de fait tous ceux n'y ayant pas accès.

ET les jeunes agents ? Seulement 16 % des jeunes sont concernés par le CV.

L'utilisation du CV doit correspondre aux pratiques des jeunes agents qui vont sur le net pour réserver et payer leurs vacances, comme beaucoup de personne qui réservent à la dernière minute sachant que les prix sont souvent à la baisse, la CGT revendique l'expertise d'un règlement par le CV pour une réservation de vacances par le net ....

**Pour limiter la sous consommation**, la CGT s'interroge sur le nombre annuel de plan, ne faudrait il pas susciter la possibilité d'ouvrir deux plans mais dans la limite des crédits disponibles pour organiser le report des demandes de fin d'année sur les crédits de l'année suivante, lorsque l'exercice est clos....comme le fait un autre versant de la FP

## **En conclusion**

La CGT propose pour le BPI 2012 une augmentation de 6Md'€ de crédits disponibles, pour :

- une amélioration de l'aide sociale aux faibles revenus par la création d'une tranche à 30% dont le cout est estimé à 2M d' €

- une revalorisation de toutes les tranches du RFR visant un gain de 20 000 bénéficiaires soit environ 4M €.

Les membres CGT de la commission Budget du CIAS

Anne Tanguy (Finances)- Ivan Baquer (Educ Nat) - Jammes Varennes (Equipement) -Martine Simon (UGFF)